

COMMISSION PARITAIRE DE SUIVI

AGEFOS PME - CGM

DU 6/12/2012

COMPTE-RENDU

Présents : 3

Collège employeur : 1

UNIC René ANELOT

Collège salarié : 2

FILPAC CGT Roger LECOMTE

FO Livre Michel BARRE

Excusés : 1

Collège employeur : 1

UNIC Pierre MICHAUDEAU

Assistent à la réunion :

Directeur Bernard TRICHOT

Directrice adm. et financière Liliane MEUNIER

La séance est ouverte à 10h00 par R. ANELOT, Président de la Commission paritaire de suivi.

Approbation du compte-rendu de la CPS du 2/10/2012

Le projet de compte-rendu de la réunion de CPS du 2 octobre 2021 est adopté

Situation de trésorerie, projection à fin décembre 2012.

L. MEUNIER procède à la lecture commentée de la situation de la trésorerie générale projetée au 31 décembre 2012 (remis en séance).

Trésorerie au 31/12/2011 : 4 025 510 €

Total des mouvements 2012 : 808 772 €

Sous-total trésorerie après mouvements 2012 : 4 834 281 €

Trésorerie potentielle fin décembre 2012 : 2 401 281 €

La présentation est complétée par une évaluation des frais de fonctionnement au 30/09 selon les indicateurs de la COM, au regard de la collecte encaissée et du budget retenu pour l'exercice 2012.

Encadrement des engagements en Période de professionnalisation.

B. TRICHOT procède à la lecture commentée de deux notes émises par le siège national remises en séance.

1 / Note du 20/11/2012 : Règles d'attribution des 2,5 M€ correspondant aux PP non éligibles pour les branches et grands comptes.

Cette note informe de l'attribution par la Commission de contrôle du 16 novembre, d'une enveloppe de 620 k€ disponibles pour engagement et règlement des Périodes de professionnalisation non éligibles pour l'EGD CGM au titre de novembre et décembre 2012.

2 / Note du 4/12/2012 : Gestion des Périodes de professionnalisation.

Il est précisé que le caractère « éligible » des Périodes ne conduisant qu'à une partie de certification fait l'objet d'un examen de la part de la DGEFP et du FPSPP. En l'absence de confirmation, la DG demande de respecter les décisions du 6/11, à savoir : pour les PP engagées dans ce contexte, suspendre leur requalification dans l'attente d'une position officielle, sinon ne pas engager de nouvelles PP visant une certification partielle (risque de non éligibilité au FPSPP).

En l'état, l'EGD CGM retrouve une capacité d'engagement de périodes de professionnalisation « non éligibles » avec l'attribution d'une enveloppe de 620 k€. B. TRICHOT informe la CPS, que l'engagement de PP « actions prioritaires » a ainsi été autorisé depuis le 20/11/2012.

La CPS prend acte de ces décisions.



Etats des engagements en Professionnalisation

M. BEGUITE est invitée à présenter un état des engagements depuis le 12/11/2012 (documents remis en séance).

1 / Périodes de professionnalisation :

30 actions de formation, soit 2 560 heures et 130 861,96 € ont été engagées dans le cadre des actions prioritaires dites « liste CPNE » (dont 48 165,86 € au titre des fonds professionnalisation). Les autres projets ont été engagés sur les fonds mutualisés du Plan de formation pour 82 696,10 €.

8 actions de formation, soit 1 282 heures et 52 703,72 €, ont été engagées (dont 37 212,22 € au titre des fonds professionnalisation) dans le cadre des actions dites « hors liste CPNE ». Les autres projets ont été engagés sur les fonds mutualisés du Plan de formation pour 15 491,50 €.

Au total, ce sont 339 dossiers Périodes de professionnalisation qui ont engagés au titre de l'année 2012 :

- 74 dossiers relèvent d'entreprises employant moins de 10 salariés, soit 22% des montants engagés.
- 265 dossiers relèvent d'entreprises employant 10 salariés et plus, soit 78% des montants engagés.
- 15 dossiers visent l'obtention d'un CQP.
- Répartition dossiers / secteurs : 88% Imprimerie, 1% RBD, 5% Sérigraphie, 6% Routage.

2 / Contrats de Professionnalisation :

La lecture commentée de l'état remis en séance (arrêté au 4/12/2012) constate de valeurs erronées qui méritent vérification. B. TRICHOT informe cependant qu'à fin octobre, l'EGD a engagé 1 774 k€ pour le financement de 201 contrats. Des valeurs quasi stables par rapport à fin octobre 2011.

Examens des dossiers

Voir le tableau des décisions de la commission.

Dossiers supplémentaires :

IMPRIM LOIRE : Demande pour avis de soutien au financement du plan de formation important

La CPS donne un avis favorable au financement du plan de formation de l'entreprise pour un montant global de 27 k€ : action de formation à la conduite de presse Typo, découpe et dorure dans le cadre d'une période professionnalisation, les actions Press Optimizer / Management / Flux prépresse / Signastation financées sur fonds mutualisés PFE.

Stagiaire Demandeur d'emploi chez MEDIAGRAF : cas d'une stagiaire en situation sociale critique (isolée, endettement, ...) avec le risque d'une rupture de la formation.

La CPS donne un avis favorable à l'attribution d'une aide financière de 200 € mensuel à la stagiaire pour la durée totale de sa formation. La CPS demande que le Fonds social du Groupe Lourmel soit aussi sollicité.

Engagements des Périodes de professionnalisation dans le cadre de l'exercice 2012 : compte tenu des conditions particulières d'engagements ces dernières semaines, la direction informe de la possibilité de recevoir des dossiers nécessitant un engagement en 2012.

N'ayant pas d'autres réunions programmées en 2012, la CPS mandate le Président et le Vice-Président pour examiner et autoriser l'engagement de périodes de professionnalisation en 2012. La direction préparera si nécessaire les dossiers à présenter. Dates retenues : 13/12 et 21/12.

Contrôle budgétaire à fin octobre 2012 et proposition de budget 2013

Liliane MEUNIER présente le contrôle budgétaire de l'EGD CGM arrêté à fin octobre remis en séance, et rappelle en préambule que ce budget reprend l'ensemble des postes de dépenses 2011 de l'OPCA CGM ainsi ceux précédemment attachés à l'association CGM Formation qui assurait, par délégation, le service développement et communication de l'OPCA CGM.

A fin octobre, les réalisations affichent un total de 3 054 746 €, pour un budget de 4 283 000 €, soit 71,32%.

Compte tenu des modalités de mise en œuvre opérationnelles de l'IDEP, aucune charge n'a pu être refacturées à fin octobre dans le cadre des mises à disposition de personnel.

En l'état, le budget fait apparaître une insuffisance de ressources de 1,3 M€ pour l'année 2012.

Liliane MEUNIER présente la proposition de budget pour l'exercice 2013 et commente en préambule le document « collecte et formation » qui projette les ressources de l'EGD. L'estimation de collecte prend en compte l'érosion structurelle du champ de collecte de l'EGD et le relèvement des contributions Plan et Professionnalisation dans les secteurs de l'imprimerie et de la Reliure brochure dorure. Au total, ce sont 23 M€ qui sont en prévision de collecte au titre des contributions masse salariale 2012.

Le budget de fonctionnement de l'EGD est selon des impératifs budgétaires liés aux conditions de la Convention d'objectifs et de moyens et aux objectifs stratégiques de développement d'une filière de la communication.

Il tient notamment compte des départs de la responsable de communication (fin janvier), du directeur de proximité (fin février) et de la directrice administrative et financière (fin juin). Ces départs ne seront pas remplacés poste pour poste dans le cadre d'une optimisation accrue des moyens humains et des services avec le siège national.

Tous les autres postes ont fait l'objet d'une analyse ajustée et de réduction des coûts.

Enfin, le fonctionnement de l'EGD CGM intègre la mise à disposition de moyens personnels et matériels au profit de l'IDEP en 2013 pour un montant total de 946 304 €.

Au total, le budget de fonctionnement s'établit pour un montant total de 3 957 200 €, auquel se déduit la refacturation à l'IDEP pour 946 304 €, soit un budget de 3 010 896 €.

Tenant compte d'une évaluation des frais de fonctionnement attachés à la COM (approche théorique) soit 2 401 000 €, L. MEUNIER fait remarquer l'insuffisance de ressources estimée à 610 000 €.

A titre de comparaison, les budgets 2011 de l'OPCA CGM et CGM Formation totalisaient un budget de fonctionnement de l'ordre de 4 950 000 €.

Après débat, la CPS demande de revoir à la baisse le montant estimé de la collecte, soit 22,5 M€. La CPS considère que la signature tardive de l'accord formation ne pourra pas produire son plein effet.

La CPS valide le budget de fonctionnement de l'EGD CGM tel que présenté.

Suivi des conventions de partenariat CFA IG

Dans le cadre des subventions complémentaires, B. TRICHOT remet en séance un projet de voyage culturel et linguistique en Pologne organisé au profit de 41 apprentis en Terminale Bac Pro de l'Ecole des métiers de l'imprimerie. La CPS est sollicitée pour cofinancer ce voyage pour un montant de 3 680 € (soit 12% du montant total).

La CPS valide le financement de ce projet à hauteur de 3 680 €, et mandate l'IDEP pour en assurer le paiement.

Proposition de calendrier des réunions paritaires pour 2013

La CPS valide le calendrier présenté en séance. A diffuser.

Informations et questions diverses

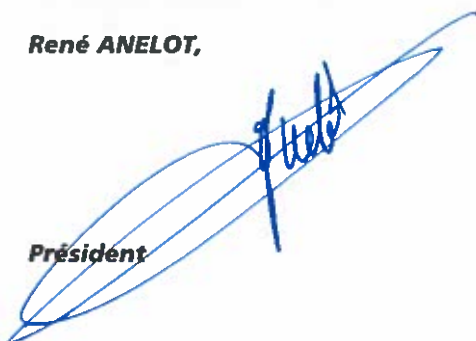
B. TRICHOT informe la CPS d'un audit interne diligenté par le siège national qui s'est tenu les 22 et 23 octobre. Cette opération vise à préparer l'intervention du CAC (Cabinet DAUGE) programmée le 9 et 10 janvier 2013. Le rapport des auditeurs sera préalablement présenté à la direction de l'EGD CGM afin de permettre un débat contradictoire, avant d'être soumis à la commission des audits d'AGEFOS PME.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président R. ANELOT remercie les participants et lève la séance à 16h00.

Adopté le 10 janvier 2013,

René ANELOT,

Président



Roger LECOMTE,

Vice-Président

